



REPUBLIQUE FRANCAISE  
Département ESSONNE Canton MILLY LA FORET  
**Mairie de Gironville sur Essonne**  
20, Grande rue – 91720  
Tel : 01.64.99.52.18 - Fax : 01.64.99.39.79  
Email : mairiegironville91@wanadoo.fr

**COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**DU LUNDI 28 AVRIL 2014**

L'an deux mille quatorze, le 28 avril à vingt heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie sous la Présidence de Monsieur Alain EECKEMAN.

Etaient présents : M. A. EECKEMAN, Maire et Président de la séance.

Mmes I. DE QUEIROS-ARNOULT – M. VUILLEMEY – M. A. JOYEZ

Maires Adjoints.

Les conseillers : B. DELECROIX – F. DICHAM – B. PLANTIER -

J. SOUKARNO – C. PERRIGAUD – J. ANTRAIGUE – N. GAUDIN –

P. BLANGEOT M. OCARIZ S. PIHILIANGEGEDERA.

Absent Excusé : D. DIEUSET

Ouverture de la séance : 20 heures 00

Secrétaire de séance : Isabelle DE QUEIROS-ARNOULT

**Approbation du Compte-rendu du précédent conseil :**

Le compte-rendu du conseil précédent est approuvé à l'unanimité.

**L'ORDRE DU JOUR APPELLE**

**1) Produit Fiscal attendu pour 2014 : vote des 4 taxes**

Monsieur EECKEMAN Alain fait part au conseil municipal des taux attendus pour l'année 2014.

Vu les prévisions budgétaires pour l'année 2014,

Considérant qu'il reste à pourvoir une insuffisance de 400 012 € à couvrir par le produit des impositions locales,

Décide en conséquence de fixer à titre prévisionnel à 400 012 € le montant des impôts directs locaux à percevoir au titre de l'exercice et fixe les taux des impôts directs locaux pour l'année 2014 à :

-	Taxe d'habitation :	16.32 %
-	Taxe foncière (bâti) :	14.39 %
-	Taxe foncière (non bâti) :	63.55 %
-	CFE :	26.19 %

Le conseil municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité accepte les taux mentionnés ci dessus, et décide pour cette année de ne faire aucune augmentation d'impôts.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 heures 10

Le Maire,  
Alain EECKEMAN